

Séance du 12 AVRIL 2021

Date de convocation : 7 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, HIVERT Bruno, MONSIMIER Nicolas, MOCHER Frédéric, LAMY Thierry, REIGNER Philippe, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantal, LEROI Patricia et LIVET Edwige.

Absents excusés : DELUSSEAU Pascale, PASTUREL Audrey et WAGNER Vincent

Absent : GUAIS Jean-Yves et DESTAINVILLE Allison

Secrétaire de séance : LEROI Patricia

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs et de gestion 2020
COMMUNE et LOTISSEMENT DES FLEURS
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote des Budgets 2021 COMMUNE et LOTISSEMENT
- Contrat de territoire départemental : demande de subvention
- Communauté de communes : rapport de la chambre régionale des comptes
- Droit de préemption urbain

QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

LOTISSEMENT DES FLEURS

Aucun lot n'a été vendu en 2020

Le compte administratif se présente ainsi

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice : - 801.83 €
Solde antérieur reporté : - 83 135.84 €
Soit un résultat cumulé de - 83 937.67 €

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice : - 8 033.57 €
Solde antérieur reporté : + 35 946.10 €
Soit un résultat cumulé de + 27 912.53 €

Soit un résultat global de - 56 025.14 €

Le Maire quitte la salle

Bruno HIVERT 1^{er} Adjoint demande s'il y a des remarques sur le compte administratif
Sans observation,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **vote** le Compte administratif

Le Maire revient

Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorerie. Conformément au Compte administratif, les résultats de clôture de l'année 2020 se décomposent ainsi

Section d'Investissement : - 83 937.67 €

Section de Fonctionnement : + 27 912.53 €

Soit résultat de clôture : - 56 025.14 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte** le Compte de Gestion 2020

BUDGET COMMUNAL

Le Compte administratif se présente ainsi

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice : - 28 352.61 €

Solde antérieur reporté : + 149 676.48 €

Soit un résultat cumulé de : + 121 323.87 €

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 80 975.87 €

Solde antérieur reporté : + 105 119.94 €

Soit un résultat cumulé de : + 186 095.81 €

Soit un résultat global de 307 419.68 €

Le Maire quitte la salle

Le 1^{er} Adjoint demande s'il y a des remarques sur le compte administratif
Sans observation,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **vote** le Compte administratif

Le Maire revient

Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorerie. Conformément au Compte administratif, les résultats de clôture 2020 se décomposent ainsi

Section d'Investissement : + 121 323.87 €

Section de Fonctionnement : + 186 095.81 €

Soit résultat de clôture : + 307 419.68 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte** le compte de Gestion 2020

Affectation des résultats

Considérant les résultats de l'année 2020

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE de reporter au Budget primitif 2021 les résultats de la manière suivante :

Section d'INVESTISSEMENT

Compte 001R : 121 323.87 €

Compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 70 000 €

Section de FONCTIONNEMENT

Compte 002 R : 186 095.81 € - 70 000 € = 116 095.81 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2021

Frédéric MOCHER présente l'état de notification des bases d'imposition pour l'année 2021.

Il informe l'assemblée que, dans le cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière bâti qui était attribué auparavant au Département est désormais réattribué à la commune. Il rappelle que les taux communaux sont inchangés depuis 2011.

Considérant les résultats de l'année 2020 qui seront repris dans le budget 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Après délibération et à l'unanimité

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux de la taxe foncière bâti ne sera augmenté que de la part du Département soit 19.86 %
- **Vote** les taux pour l'année 2021 :
 - Taxe foncière (bâti) : 22.59 % + 19.86 % = 42.45 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 38.12 %
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Le budget primitif s'équilibre ainsi :

Section d'Investissement :

Recettes : 255 559.91 €
Résultat 2020 reporté : 121 323.87 €
Soit un total de 376 883.78 €
Dépenses : 376 883.78 €

Section de Fonctionnement :

Recettes : 382 409.00 €
Résultat 2020 reporté : 116 095.81 €
Soit un total de 498 504.81 €
Dépenses : 498 504.81 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **Vote** le budget primitif 2021

BUDGET 2021 DU LOTISSEMENT

Le budget primitif s'équilibre ainsi :

Section d'Investissement :

Recettes : 201 608.04 €
Dépenses : 117 670.37 €

Résultat 2020 reporté : 83 937.67 €
Soit un total de 201 608.04 €

Section de Fonctionnement :
Recettes : 146 030.14 €
Résultat 2020 reporté : 27 912.53 €
Soit un total de 173 942.67 €
Dépenses : 173 942.67 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
- Vote le budget primitif 2021 du lotissement

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2021
Demande de subvention départementale - volet communal
pour aménagement 2^{ème} phase voirie parking et trottoirs du lotissement des Fleurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros par an est prévue pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette enveloppe communale est répartie au prorata de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel financier par habitant 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

La Commune de SAINT BRICE bénéficie d'une dotation de 16 298 € pour ladite période. Cette somme est librement affectée à trois projets au plus d'investissements communaux. Le département interviendra au taux maximum de 50 % HT, toutes subventions départementales confondues.

Considérant que le dossier doit être déposé avant le 31 décembre 2021 et que la Commune s'est engagée dans le budget du lotissement des Fleurs à lancer cette année l'aménagement 2^{ème} phase voirie, parking et trottoirs, le Maire suggère d'affecter cette subvention départementale à cet aménagement.

Estimation détaillée et plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT	Total HT	RECETTES HT	Total HT
Aménagement 2 ^{ème} phase voirie parking et trottoirs	75 000.00		
		CD53 contrat de territoire	16 298.00
		autofinancement	58 702.00
TOTAUX	75 000.00		75 000 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, le Maire propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire - volet communal ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du contrat de territoire -volet communal d'un montant de 16 298 €
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a fait l'objet d'un contrôle pour les exercices 2015 et suivants.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes se résume ainsi :

- 1- L'intercommunalité
 - Les compétences statutaires sont très classiques
 - Une prise de compétence de l'assainissement qui révèle la fragilité de la solidarité intercommunale. Contrairement aux syndicats d'eau, les communes n'ont pas transféré l'intégralité de leurs budgets annexes et ont conservé leurs excédents de trésorerie. Il en résulte un manque à gagner pour la Communauté de Communes qui se répercute sur sa capacité d'investissement et de renouvellement dans le budget assainissement.
 - Une mutualisation ambitieuse qui peine à se concrétiser. Le schéma de mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité a du mal à se mettre en place.
- 2- La gestion de l'état d'urgence sanitaire. Dans le cadre de sa compétence développement économique la CCPMG a créé une aide destinée aux entreprises : le Fonds Local d'Urgence (FLU) pris en charge de 50 % par le Département. 74 entreprises ont pu en bénéficier. Afin de soutenir la trésorerie de ses entreprises locataires, les prélèvements des loyers ont été supprimés, permettant à ces dernières d'étaler les paiements.
- 3- Le pilotage de la gestion intercommunale.
 - De bonnes pratiques à pérenniser (le Débat d'Orientation Budgétaire, le vote du Compte administratif en février et les Procès-verbaux des conseils communautés publiés sur le site internet)
 - Une mise en œuvre économe des deniers publics : la piscine et les déchets. Un service de déchets peu coûteux par rapport à d'autres territoires. Une piscine au coût élevé pour la CCPMG mais conforme aux prévisions
 - Une gestion des ressources humaines à régulariser
- 4- La situation financière
 - Une structure financière profondément modifiée depuis le transfert de la compétence eau et assainissement
 - Une intercommunalité aux moyens financiers restreints mais aux risques limités
 - Des charges qui ont progressé à cause de la mise en place de la piscine AZUREO
 - Des investissements dépendant de financements extérieurs. La durée de désendettement de la CCPMG est très raisonnable.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Maire donne connaissance aux élus des déclarations d'intention d'aliéner qui ont été transmises à la Mairie par des notaires et avocats

- ANJOU MAINE NOTAIRES : propriété située 2 rue du Pont Gâté (parcelle AB131)
- Me Bertrand COUALLIER : propriété située 1 rue du Pont Gâté (parcelles AB 4, 173, 174 et 175)
- Cabinet avocats RACINE : dans le cadre de la vente par adjudication de 9 lots du lotissement privé appartenant à la SCI LE PHÉNIX, 11 rue de la Libération.

- Lot 1 (parcelles AD 149 et AD 005)
- Lot 2 (parcelle AD 131)
- Lot 3 (parcelle AD 132)
- Lot 4 (parcelle AD 134)
- Lot 5 (parcelle AD 136)
- Lot 6 (parcelle AD 138)
- Lot 7 (parcelle AD 139)
- Lot 8 (parcelle AD 141)
- Lot 9 (parcelles AD 010 et 147)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur toutes ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Commission city-stade** : Bruno HIVERT suggère de créer une commission pour travailler sur ce projet. Elle sera composée de Bruno, Frédéric et Pascale
- 2) **Commission Commerce** : il est proposé de créer aussi une commission pour l'avenir de ce commerce. Revoir avec Pascale
- 3) **Entretien parcelle** : le Maire rappelle que la signature pour l'achat de la parcelle B329, de 9 433 m², près de la Navellerie est fixée au 19 avril prochain. Pour l'entretien de cette parcelle, les personnes intéressées doivent déposer un courrier à la Mairie.

**Délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an dits**

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Lundi 17 Mai à 20 h 00
Lundi 28 Juin à 20 h 00